

16ème législature

Question N° : 5573	De M. Vincent Ledoux (Renaissance - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Programmes de volontariat entre la France et l'Afrique	Analyse > Programmes de volontariat entre la France et l'Afrique.
Question publiée au JO le : 14/02/2023 Réponse publiée au JO le : 04/07/2023 page : 6126		

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, dans le cadre du suivi de son rapport remis en juillet 2019 à M. le Premier ministre Edouard Philippe et à son prédécesseur et intitulé « Ouvrir nos territoires à la priorité africaine de la France - du citoyen au Chef de l'État ». Il y recommandait notamment la promotion des dispositifs de volontariat international - volontariat d'échange et de solidarité (VIES), volontariat en administration (VIA) et volontariat international en entreprise (VIE) - après avoir observé que si ces dispositifs sont en développement rapide, certains d'entre eux restent mal connus alors qu'ils présentent de fortes perspectives d'expansion et de diversification des profils volontaires. Il proposait ainsi d'améliorer leur visibilité et de promouvoir les dispositifs de mobilité des jeunes volontaires français en Afrique et africains en France. Par ailleurs, le rapport révélait qu'en 2019, sur 11000 VIE dans le monde, seuls 800 l'étaient en Afrique. Il demandait donc de porter une attention particulière au développement des VIE en Afrique, un dispositif qui lui avait d'ailleurs été présenté comme un levier d'action prioritaire par les représentants de *Business France* lors de leur audition. Il recommandait alors de prioriser la destination à l'Afrique dans les postes de VIE. Enfin, il indiquait que « le succès de ces dispositifs impose de veiller à les conduire dans une démarche de réciprocité permettant l'accueil de volontaires internationaux en France, ce qui est essentiel pour parvenir à une réelle mobilité croisée. Cette réciprocité existe depuis 2012 dans les dispositifs gérés par France Volontaires, permettant à des jeunes Ouest-Africains de réaliser un service civique en France. Cinq ans après le départ du premier volontaire de réciprocité burkinabé en 2014, 150 jeunes étrangers servent aujourd'hui en France dans le cadre d'un volontariat dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'environnement. La réciprocité, comme principe d'action clé pour permettre aux jeunes citoyens des deux continents de s'engager, permet un rééquilibrage de rapports dans la mobilité contribuant aux changements de regard ». Le rapport révélait en définitive que « la mise en œuvre des mobilités croisées rencontre cependant trop d'obstacles aujourd'hui : manque de portage politique local, difficulté d'installation ou de logement des jeunes volontaires africains en France, méconnaissance de l'Afrique dans sa diversité perçue comme mépris ou de l'indifférence, etc. ». Et de recommander de lever les obstacles à la réciprocité dans le développement des différentes formes de volontariat international. Ainsi et bien que ces actions dépendent dans leur mise en œuvre d'opérateurs non étatiques mais subventionnés par l'État, il lui demande ce qui a pu être mis en œuvre pour répondre à ses recommandations pour mieux promouvoir la visibilité et la réciprocité des programmes de volontariat entre la France et l'Afrique.

Texte de la réponse

De nombreuses actions ont été mises en œuvre afin de promouvoir la visibilité et la réciprocité des programmes de volontariat entre la France et l'Afrique. Ces dispositifs ont été fortement touchés par la crise sanitaire à partir de 2020 mais ont, depuis, connu un net rebond que chacun des acteurs du volontariat s'efforce de faire perdurer par des actions de valorisation et de communication. Le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) recouvre plusieurs dispositifs, permettant à chacun d'être volontaire selon son profil : projets de chantiers de jeunes (JSI-VVVISI), service civique international, volontariat de solidarité internationale (VSI) et volontariat d'échange et de compétence (VEC). La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiale du 4 août 2021 reconnaît le volontariat « comme levier transversal d'action de la politique de développement solidaire et promeut l'accès de toutes et tous aux dispositifs de volontariat à l'international et aux volontariats dits réciproques ». Selon les dernières statistiques du volontariat, 47,3% des volontaires mobilisés dans le cadre des dispositifs soutenus ou suivis par le MEAE étaient, en 2021, déployés en Afrique. L'ensemble des dispositifs de VIES intègrent désormais la dimension de réciprocité et peuvent à ce titre accueillir en France des volontaires de nos pays partenaires. Les ressortissants des pays du continent africain représentent, en 2021, 65 des 111 volontaires accueillis. Le groupement d'intérêt public (GIP) France Volontaires, plateforme française du volontariat et opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ayant pour mission le développement et la promotion du VIES, mène depuis plusieurs années un travail de promotion du VIES, tout particulièrement en Afrique. France Volontaires est présent sur l'ensemble du continent africain via 16 espaces volontariats. Ces espaces permettent de faciliter la mise en œuvre des mobilités croisées (via la réciprocité ou l'accompagnement des VSI ressortissants de pays africains, dans le cadre d'une mobilité Sud-Sud). Le programme de volontariat en entreprise (VIE), opéré par Business France, est destiné à proposer aux jeunes ressortissants français et ressortissants de l'Espace économique européen une mission temporaire à l'étranger au sein d'une structure en lien avec une entreprise française. Il est largement déployé en Afrique : en février 2023, 589 VIE étaient en poste dans 37 pays africains pour le compte de 283 entreprises. Depuis le lancement du programme VIE, près de 9 500 jeunes talents ont effectué leur mission VIE en Afrique, principalement en Côte d'Ivoire, au Sénégal, et à Madagascar. S'il est vrai que le programme VIE dans son ensemble a été fortement touché par la crise Covid, la levée des restrictions sanitaires a permis un retour progressif dans la majorité des pays africains dès le premier semestre 2021. En Afrique subsaharienne, le niveau de départ mensuel de jeunes VIE avoisine celui d'avant-crise. Le réseau diplomatique est pleinement mobilisé pour renforcer la visibilité et la connaissance du programme VIE, en particulier en Afrique. Ce dispositif propre à la France nécessite des efforts de pédagogie afin d'en expliquer les avantages. Dans ce cadre, le MEAE travaille, en lien avec Business France, à l'extension et la garantie de la reconnaissance du statut du VIE auprès des autorités locales africaines, notamment pour l'Algérie, l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Maroc. La négociation d'accords bilatéraux permettant la reconnaissance du statut spécifique du VIE entraîne quasi-systématiquement une condition de réciprocité. L'accord portant sur la mobilité des jeunes entre la France et le Kenya couvre ainsi non seulement les VIE mais aussi les étudiants et stagiaires, qui se voient offrir des conditions de séjour spécifiques en France. Dans ce cadre, la direction de la coopération internationale de Business France a lancé un programme-pilote similaire au VIE entre différents États d'Afrique de l'Ouest, au titre duquel les premières missions ont débuté en 2023. En parallèle, le MEAE et Business France continuent d'œuvrer pour la promotion du programme VIE à destination des jeunes et des entreprises sur le continent africain : événement VIE en marge d'un atelier dédié à l'Afrique centrale au Sénat (juin 2022), valorisation du dispositif à l'occasion du forum d'affaires Ambition Africa, etc. Sur le continent africain, les 12 bureaux de Business France organisent également des événements réguliers pour les VIE et les communautés d'affaires françaises locales, en lien avec le réseau des Conseillers du Commerce extérieur (CCE). Enfin, le volontariat international en administration (VIA) permet à des jeunes de 18 à 28 ans révolus de partir travailler pour des services de l'État à l'étranger ou des organismes qui leur sont liés. Il est effectué au sein d'ambassades, d'Instituts français, d'alliances françaises, ou pour le compte d'organismes parapublics, dont plusieurs opérateurs du MEAE. Des actions de promotion sont menées régulièrement auprès des établissements afin de rehausser sa visibilité. La répartition géographique des 594 postes de VIA relevant du MEAE en 2022 révèle que l'Afrique-Océan indien est la région où les effectifs sont les plus importants, avec 140 postes.

